



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le 30 juin 2017 à 21 heures 20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, Mme Charroppin, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Mauriéras, M. Gardette, M. Moutinho, Mme Balard, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

### Etait absent excusé et représenté :

M. Brebant (pouvoir à Mme Vanbersel)

### Etaient absents excusés :

Mme Tesson, Mme Daninthe, Mme Baillon, M. Derrien.

### Etait absente :

Mme Ribeiro-Rego.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures 20.

M. Pierre Hautot est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*

## AFFAIRES GÉNÉRALES

1) Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise - Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité (17 voix pour et une abstention, Monsieur Chatin)*

- DÉSIGNE comme représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :
  - Titulaire : Daniel Vereecke
  - Suppléant : Jacqueline Vanbersel

\*\*\*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**2) Installation d'un dispositif de vidéoprotection - Demande de subvention.**

- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès du Département de l'Oise.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

**Plan de financement installation d'un dispositif de vidéoprotection**

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	71 800,00	86 160,00
Montant total des études	8 000,00	9 600,00
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>79 800,00</b>	<b>95 760,00</b>
<b>Recettes</b>		
Département de l'Oise (43%)	34 314,00	34 314,00
Autofinancement	45 486,00	61 446,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>79 800,00</b>	<b>95 760,00</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la demande de subvention.

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**3) Isolation thermique de la classe modulaire de l'école Camille Claudel - Demande de subvention.**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département pour le financement du projet d'amélioration énergétique de ce bâtiment dont le coût est estimé à **31 396,56 € HT**.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

**Plan de financement isolation thermique bâtiment modulaire**

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	31 396,56	37 675,87
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>31 396,56</b>	<b>37 675,87</b>
<b>Recettes</b>		
Etat - DETR (25 %)	7 849,14	7 849,14
Département de l'Oise (33%)	10 360,86	10 360,86
Autofinancement	13 186,56	19 465,87
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>31 396,56</b>	<b>37 675,87</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la demande de subvention.

## URBANISME

### 4) Travaux d'assainissement - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZD n°21.

- **DÉCIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZD n°21 d'une contenance de 35 m<sup>2</sup> appartenant à M. Allermesch domicilié à Sainte-Geneviève, au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>.
- **DIT** que l'acquisition de la parcelle sera à distraire de la parcelle cadastrée ZD n°21 et que le bornage sera effectué aux frais de la Commune.
- **DÉCIDE** que cette vente fera l'objet d'un acte en la forme administrative.
- **DIT** que l'indemnité d'éviction agricole versée à l'exploitant agricole sera de 0,7986 le m<sup>2</sup> conformément au barème en vigueur.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer cet acte avec Monsieur Allermesch.
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Madame Marin** présente les baptêmes en hélicoptère qui seront proposés le 2 septembre prochain par le Centre Yves Montand. Elle explique qu'il y a encore des places disponibles que les habitants peuvent réserver et avertit qu'à défaut d'un nombre d'inscriptions suffisants, l'événement pourrait être annulé.
- **Monsieur Chatin** demande des précisions sur les ouvertures de classes. Monsieur Vereecke répond que les ouvertures d'une classe en école élémentaire et d'une classe en école maternelle ont été décidées par l'Inspection Académique. Il ajoute que les conditions d'accueil matériel ont été prévues notamment en termes d'acquisition du mobilier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

SCOR

Fait à Sainte-Geneviève, le 4 juillet 2017.

Le Secrétaire,

Pierre HAUTOT



Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL